

## 1. DENOMINATION DU MEDICAMENT

### **DRILL CITRON MENTHE, pastille**

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Solution de digluconate de chlorhexidine à 20 pour cent (15,97 mg).

Quantité correspondant à digluconate de chlorhexidine..... 3,00  
mg

Chlorhydrate de tétracaïne..... 0,20  
mg

Pour une pastille de 2,5 g

Excipients à effet notoire : saccharose (1541,60 mg), glucose (857,80 mg).

Pour la liste complète des excipients, [voir rubrique 6.1](#).

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Pastille ronde et opaque de couleur jaune.

## 4. DONNEES CLINIQUES

### 4.1. Indications thérapeutiques

Traitement local d'appoint antibactérien et antalgique des affections limitées à la muqueuse buccale et à l'oropharynx (en cas de mal de gorge peu intense et sans fièvre, d'aphtes et de petites plaies de la bouche).

N.B. : devant les signes cliniques généraux d'infection bactérienne, une antibiothérapie par voie générale doit être envisagée.

DRILL CITRON MENTHE est indiqué chez les adultes et les enfants de plus de 6 ans.

### 4.2. Posologie et mode d'administration

#### Posologie

Les prises doivent être espacées d'au moins 2 heures.

#### Adultes et adolescents de plus de 15 ans :

- 1 pastille à sucer 4 fois par 24 heures.

#### Population pédiatrique

- Enfants de 6 à 15 ans : 1 pastille à sucer 2 à 3 fois par 24 heures.

- Enfants de moins de 6 ans : contre-indiqué (voir rubrique 4.3).

## **Mode d'administration**

Voie buccale.

Sucer lentement la pastille sans la croquer.

## **4.3. Contre-indications**

- Ne pas utiliser chez l'enfant de moins de 6 ans.
- Hypersensibilité connue aux substances actives ou à l'un des excipients mentionnés à la rubrique 6.1.

## **4.4. Mises en garde spéciales et précautions d'emploi**

Avertissements

Possibilité de fausse route et d'étouffement par anesthésie du carrefour oropharyngé (voir rubrique 4.8):

- o Ce médicament doit être utilisé avec précaution chez les enfants de moins de 12 ans ;
- o Ne pas utiliser ce médicament avant ou pendant les repas ou la prise de boisson.

Risque d'allergie généralisée à la chlorhexidine, pouvant entraîner un choc anaphylactique pouvant mettre la vie en danger si des soins médicaux immédiats ne sont pas fournis. Il comprend des difficultés respiratoires, un gonflement du visage, une éruption cutanée sévère.

Si le patient développe une réaction allergique à la chlorhexidine, il doit immédiatement arrêter l'utilisation du produit et rechercher des soins médicaux appropriés (voir rubrique 4.8).

L'indication ne justifie pas un traitement prolongé au-delà de 5 jours d'autant qu'il pourrait exposer à un déséquilibre de la flore microbienne normale de la cavité buccale avec un risque de diffusion bactérienne ou fongique.

Un traitement répété ou prolongé au niveau de la muqueuse peut exposer aux risques d'effets systémiques toxiques des anesthésiques de contact (atteinte du système nerveux central avec convulsions, dépression du système cardio-vasculaire).

En cas de persistance des symptômes au-delà de 5 jours et/ou de fièvre associée, la conduite à tenir devra être réévaluée.

Après la prise de ce médicament, une coloration jaune-brun de la langue peut se produire et disparaître après la fin du traitement. Une coloration des dents et du silicate ou du composite de restauration peut également se produire (voir rubrique 4.8). Cette coloration n'est pas permanente et, dans la plupart des cas, peut être largement évitée en réduisant la consommation de thé, de café et de vin rouge et par un brossage quotidien avec une brosse à dents et un dentifrice classique avant d'utiliser DRILL ou, dans le cas de prothèses dentaires, par un nettoyage avec un nettoyant conventionnel de prothèse (voir rubrique 4.8).

Dans les cas où un brossage normal des dents n'est pas possible, un traitement et un polissage peuvent être envisagés.

Ce médicament contient :

- Moins de 1 mmol de sodium (23 mg) par pastille (6.85 mg de sodium), c'est-à-dire essentiellement « sans sodium » ;
- 1541,60 mg de glucose et 857,80 mg de saccharose par pastille qui doivent être pris en compte dans la ration journalière en cas de régime pauvre en sucre ou de diabète. Les patients présentant une intolérance au fructose, un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou un déficit en sucrase/isomaltase (maladie héréditaire rare) ne doivent pas prendre ce médicament.

#### Précautions d'emploi

Ce produit contient des dérivés terpéniques comme excipients, qui peuvent abaisser le seuil épiléptogène, en cas de doses excessives (voir rubrique 4.9).

Ceci doit être pris en compte en cas d'antécédents d'épilepsie ou de convulsions.

#### Population pédiatrique

Possibilité de fausse route par anesthésie du carrefour oropharyngé : utiliser ce médicament avec précaution chez l'enfant de moins de 12 ans.

### 4.5. Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions

#### Associations déconseillées

L'utilisation simultanée ou successive d'autres antiseptiques est à éviter, compte-tenu des interférences possibles (antagonisme, inactivation) notamment avec les dérivés anioniques tels que le laurylsulphate.

### 4.6. Fertilité, grossesse et allaitement

#### Grossesse

Il n'existe pas de données ou il existe des données limitées (moins de 300 grossesses) sur l'utilisation de la chlorhexidine et de la tétracaïne chez la femme enceinte.

Les études effectuées chez l'animal n'ont pas mis en évidence d'effets délétères directs ou indirects (dans les conditions normales d'utilisation) sur la reproduction (voir rubrique 5.3).

Par mesure de précaution, il est préférable d'éviter l'utilisation de DRILL CITRON MENTHE pendant la grossesse.

#### Allaitement

On ne sait pas si la chlorhexidine et la tétracaïne sont excrétés dans le lait maternel.

DRILL CITROM MENTHE contient des dérivés terpéniques susceptibles de passer dans le lait maternel. Un risque pour les nouveau-nés/nourrissons ne peut être exclu.

Par mesure de précaution, DRILL CITRON MENTHE ne doit pas être utilisé pendant l'allaitement.

#### Fertilité

La chlorhexidine et la tétracaïne n'ont aucun effet sur la fertilité dans les études animales (voir rubrique 5.3).

### 4.7. Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines

DRILL CITRON MENTHE n'a aucun effet ou un effet négligeable sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

#### 4.8. Effets indésirables

Les effets indésirables sont classés ci-dessous par classe de système d'organe MedDRA et par fréquence. Les fréquences sont définies de la manière suivante : très fréquent ( $\geq 1/10$ ), fréquent ( $\geq 1/100$  à  $< 1/10$ ), peu fréquent ( $\geq 1/1\ 000$  à  $< 1/100$ ), rare ( $\geq 1/10\ 000$  à  $< 1/1\ 000$ ), très rare ( $< 1/10\ 000$ ), fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles).

Classes de systèmes d'organes	Fréquence	Effet indésirable
Affections du système immunitaire	Indéterminée	Choc anaphylactique, réaction anaphylactique (voir rubrique 4.4) Hypersensibilité
Affections gastro-intestinales	Indéterminée	Coloration jaune-brun de la langue Coloration des dents y compris les obturations en silicate et en composite, réversible après l'arrêt du traitement (voir rubrique 4.4)
Troubles généraux et anomalies au site d'administration	Indéterminée	Anesthésie temporaire de la langue et du pharynx pouvant entraîner de fausses routes avec risque d'étouffement (tétracaïne) (voir rubrique 4.4).

#### Déclaration des effets indésirables suspectés

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

#### 4.9. Surdosage

##### Symptômes

Les effets mentionnés ci-dessous ne sont pas attendus dans les conditions normales d'utilisation. En cas de surdosage important (très grande quantité), les effets suivants peuvent être observés :

- Avec la chlorhexidine : troubles gastro-intestinaux (douleurs abdominales, nausées, vomissements, diarrhées), irritation locale liée à l'aspect irritant de la chlorhexidine (gorge, ?sophage).

- Avec la tétracaïne : comme pour tous les anesthésiques locaux, possibilité de retentissement neurologique (nervosité, trouble visuel, convulsions ), cardiovasculaire (hypotension, bradycardie, arythmie ventriculaire) et méthémoglobinémie en cas de surconsommation.

Ce produit contient des dérivés terpéniques comme excipients, qui peuvent abaisser le seuil épiléptogène et entraîner, en cas de doses excessives, des troubles neurologiques chez l'enfant, tels que des convulsions.

## **Traitement**

Initier un traitement symptomatique.

### **5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES**

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

**Classe pharmacothérapeutique : préparation pour la gorge (ANTISEPTIQUE LOCAL/ANESTHESIQUE)**

#### **Efficacité**

La chlorhexidine est efficace contre une vaste gamme de bactéries végétatives à Gram négatif et à Gram positif, les levures, les champignons dermatophytes et les virus lipophiles. Elle est active contre un large spectre d'agents pathogènes oraux importants et est donc efficace dans le traitement de nombreuses maladies buccales et oropharyngées communes.

#### **Mécanisme d'action**

Le chlorhydrate de tétracaïne est un anesthésique local. Il agit en bloquant de manière réversible la propagation et la conduction de l'influx nerveux le long des axones. La tétracaïne stabilise la membrane nerveuse, ce qui empêche l'augmentation de la perméabilité au sodium nécessaire pour déclencher un potentiel d'action.

#### **5.2. Propriétés pharmacocinétiques**

##### **CHLORHEXIDINE**

##### **Voie orale**

#### **Absorption**

La chlorhexidine est faiblement absorbée. De très faibles concentrations de chlorhexidine circulante sont détectées dans le sang.

#### **Distribution**

Principalement dans le foie et les reins.

#### **Biotransformation**

La chlorhexidine subit une biotransformation limitée.

#### **Élimination**

La chlorhexidine est excrétée principalement non métabolisée dans les fèces (99,5% de la dose ingérée).

### **Voie buccale**

#### **Absorption**

Lorsqu'elle est utilisée localement, la chlorhexidine est adsorbée sur l'émail dentaire, la dentine, le ciment, les muqueuses et les prothèses dentaires avec une désorption lente. La chlorhexidine reste détectable dans la salive pendant 8 à 12 heures.

Après contact avec les muqueuses, la chlorhexidine est absorbée par les structures organiques, ce qui donne lieu à un effet rémanent local et limite le passage dans la circulation systémique. Il est donc très faiblement absorbé.

#### **Distribution**

En raison de sa nature cationique, le digluconate de chlorhexidine se lie fortement à la peau, les muqueuses et les autres tissus.

### **TETRACAINE**

#### **Absorption**

La tétracaïne est rapidement absorbée par voie orale et par la muqueuse buccale.

#### **Distribution**

La tétracaïne est modérément liée aux protéines plasmatiques (76%).

#### **Biotransformation**

La tétracaïne est métabolisée dans le foie en acide para-aminobenzoïque.

### **5.3. Données de sécurité préclinique**

Les données non cliniques issues des études conventionnelles de pharmacologie de sécurité, toxicologie en administration répétée, génotoxicité, cancérogénèse, et des fonctions de reproduction et de développement, n'ont pas révélé de risque particulier pour l'homme.

Des effets ont été observés chez l'animal uniquement à des expositions considérées comme suffisamment supérieures à l'exposition maximale observée chez l'homme, et ont peu de signification clinique.

Les études d'irritation oculaire et d'irritation cutanées primaires ont démontré que le produit n'est pas irritant.

## **6. DONNEES PHARMACEUTIQUES**

### **6.1. Liste des excipients**

Ascorbate de sodium, acide tartrique, glucose, saccharose, glycyrrhizinate d'ammonium, arôme citron PHL-134488\*, arôme menthe PHL-134487\*\*, jaune de quinoléine (E104).

\*Composition de l'arôme citron PHL-134488 : citral, citronellal, géraniol, huile essentielle d'orange, huile essentielle de citron, huile essentielle de verveine, huile essentielle de géranium, d-limonène, linalol, alpha-pinène, bêta-pinène, terpinolène.

\*\*Composition de l'arôme menthe PHL-134487 : acétate d'éthyle, acétate d'hexyle, acétate d'isoamyle, acétate de benzyle, acétate de cis-hexényle, acide méthyle-2 valérique, anéthole, butyrate d'éthyle, 1-carvone, formiate d'anisyle, formiate d'éthyle, cis-hex-3-ene-1-ol, huile essentielle d'eucalyptus, huile essentielle de menthe crépue, huile essentielle de menthe poivrée, 4-hydroxy-2, 5-diméthyl-3 (2H) furanone, PG, p-hydroxyphénylbutanone, bêta-ionone, menthol, 1,15-pentadécalactone, propionate d'isoamyle, propylène glycol, rose absolute, 1- (2, 6, 6-triméthyl-cyclohex-1-enyl)-but-2-enone, 3-hydroxy-2-méthyl-4-pyrone.

## **6.2. Incompatibilités**

Sans objet.

## **6.3. Durée de conservation**

2 ans.

## **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver à une température inférieure à 25°C et à l'abri de l'humidité.

## **6.5. Nature et contenu de l'emballage extérieur**

24 pastilles sous plaquettes thermoformées (PVC/PVDC-Aluminium).

## **6.6. Précautions particulières d'élimination et de manipulation**

Pas d'exigences particulières.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

**PIERRE FABRE MEDICAMENT**

LES CAUQUILLOUS

81500 LAVAUUR

## **8. NUMERO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

- 335 882-5 ou 34009 335 882 5 0 : 24 pastilles sous plaquettes thermoformées (PVC/PVDC-Aluminium).

## **9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION/DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 04 février 1993.

Date de dernier renouvellement : 30 juillet 2010.

## **10. DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE**

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

<{JJ mois AAAA}>

## **11. DOSIMETRIE**

Sans objet.

## **12. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES RADIOPHARMACEUTIQUES**

Sans objet.

# **CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE**

Médicament non soumis à prescription médicale.